

Document à caractère commercial. OPCVM (UCITS) présentant un risque élevé de perte en capital, nous vous recommandons de consulter le DICI pour plus d'informations

Gérant: Marc GIRAULT depuis le 9 juillet 2013

SICAV de droit français-Parts de Capitalisation

Catégorie BCE
Fonds mixtes

Code ISIN
FR0010250829

Durée de Placement Recommandée
Minimum 5 ans

Valorisation Hebdomadaire

Lancement le 15 avril 2005

Frais de Gestion 0,9% TTC

Droits d'entrée Max. 5% TTC

Souscription Initiale Minimum 1 part

Dépositaire : CACEIS Bank

Valorisateur : CACEIS Fund Administration

Commissaire aux Comptes KPMG Audit

Valeur liquidative de la part
Au 29/03/2019
143,09 €

Actif net de l'OPCVM
Au 29/03/2019
10 863 652,05 €

Objectif de gestion

L'objectif de gestion de l'OPCVM est la recherche d'une performance supérieure à son indicateur de référence l'EONIA capitalisé +2% en limitant le risque de perte en périodes défavorables grâce à une gestion opportuniste et flexible d'allocations d'actifs sur la durée de placement recommandée.

Informations complémentaire: La gestion est opportuniste et privilégie les titres à rendement élevé.

Depuis 2013, la SICAV est investie en emprunts privés perpétuels et convertibles et en actions de rendement. La position de ces dernières a régulièrement augmenté depuis 2014.

Performances

Performances %	1 mois	2019	1 an	3 ans	Origine
Valmondia	-0,2	5,8	-5,2	20,2	21,3

Par année civile en %	2015	2016	2017	2018
Valmondia	1,2	8,4	17,9	-11,7

Statistiques de risque sur 3 ans	
Ratio de Sharpe	0,84
Volatilité Valmondia	8,0%



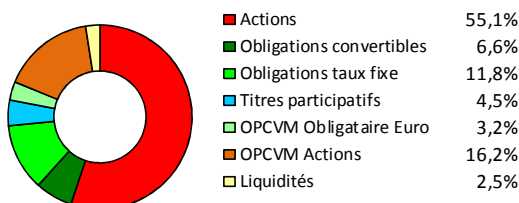
Les données relatives à la performance sont calculées par HMG Finance. Les performances passées indiquées ne préjugent pas des performances futures. La volatilité est calculée sur la base des performances quotidiennes. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées.

Répartition du Portefeuille

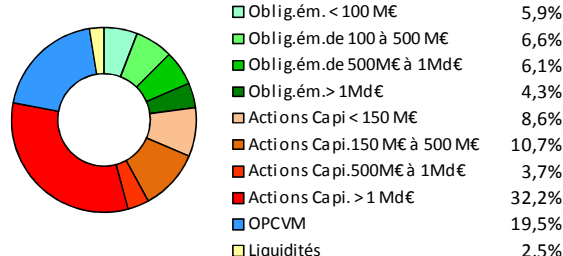
Principales lignes du portefeuille en titres vifs

TOTAL	4,8%	ALPHSW 5 05/15/49	4,1%
SAINT-GOBAIN	4,5%	SAMSE	3,7%
CRCAM BRIE PICARDIE	4,5%	RALLYE 5.25 02-22	3,5%
STICH AK RABOBK 6,5%	4,3%	CARMILA	3,2%
ICADE	4,1%	RENAULT TPA 83-84 PERP.	3,1%

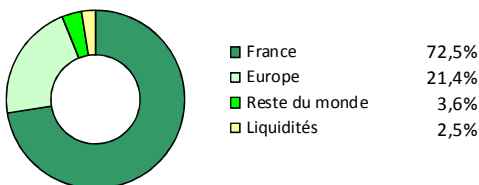
Par type d'instrument



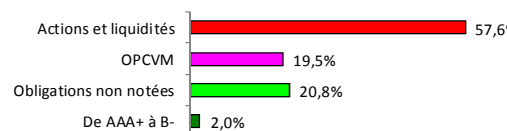
Par taille d'émission/Capi



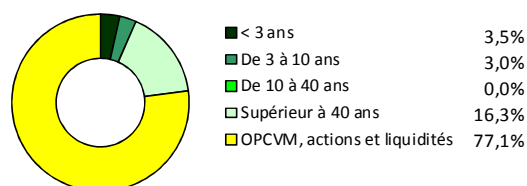
Par zone géographique de l'émetteur



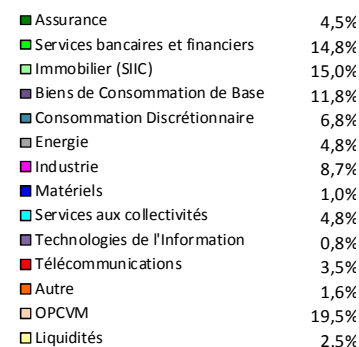
Par notation financière



Par échéance des titres



Par secteur d'activité



VALMONDIA

Commentaire du mois de mars:

Les années 60 sont de retour

Vos gérants ont sursauté lorsqu'ils ont appris ce mois-ci que, en apparence et totale contradiction avec les objectifs déclarés de la BCE, dont la politique menée depuis plusieurs années par M. Draghi de taux inférieurs à l'inflation est censée favoriser le crédit bancaire à l'économie et stimuler la croissance européenne, le Haut Conseil (français) de Stabilité Financière, pour la deuxième fois en moins d'un an, décidait d'imposer aux banques françaises une surcharge de fonds propres pour chaque nouveau prêt accordé. L'objectif de ce dernier est donc de restreindre au niveau français l'octroi de crédits, quand bien même la BCE cherche officiellement à faire le contraire au niveau européen.

Il y a deux manières d'interpréter cette attitude du Haut Conseil : la bien-pensante et la mal-pensante.

La manière bien-pensante est d'envisager la possibilité que le Haut Conseil considère que la croissance française va à un rythme trop élevé et qu'il convient de refroidir le moteur. Avec un taux de croissance attendu par le FMI de 1,5% pour 2019, certes meilleur que la croissance attendue en Italie, le Haut Conseil semblerait singulièrement prudent et peu ambitieux. A moins que, conscient de la vanité des efforts nationaux pour s'aligner sur l'Allemagne, il ait changé d'objectif pour viser à nous aligner sur l'Italie ?

La manière mal-pensante est de considérer que les masques tombent et que cette décision vient confirmer ce que beaucoup pensaient en cachette, à savoir que la politique de taux bas n'a pas vocation à stimuler l'économie, mais principalement à financer à bas coût et aux dépens des épargnants des états européens impécunieux et qui se refusent à une réelle discipline financière. L'objectif étant de laminer petit à petit, par le jeu de l'inflation, le capital des prêteurs au profit des emprunteurs – mais essentiellement au profit d'un seul emprunteur, l'Etat. Il ne s'agirait surtout pas que cette politique de taux bas profite par accident aux entrepreneurs, cela risquerait d'enrichir certains citoyens plus que d'autres, d'où cette forme de restriction au niveau des banques. Le Haut Conseil réinvente le bon vieux principe des années dirigistes, à savoir maintenir des taux inférieurs à l'inflation, mais continger le crédit et le diriger là où l'Etat considère qu'il sera le plus utile, c'est-à-dire dans ses propres caisses...

A part cela, les marchés ont continué à se rétablir et Valmondia est en hausse de 5,8% depuis le début de l'année.